

Intermède musical

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

10 décembre 2016

Intermède musical

Concours départemental de fleurissement 2016

Ce concours a pour objet d'encourager et de récompenser les actions de valorisation paysagère. A ce titre, nous souhaitons remercier tant les villes et villages que les particuliers pour l'embellissement de notre département. Votre participation à ce concours, et votre présence aujourd'hui, va au-delà de l'embellissement. C'est le signe que la nature, et plus particulièrement l'environnement, qui représente un enjeu majeur de notre époque, sont considérés par beaucoup d'entre vous comme une priorité. Ils permettent une meilleure qualité de vie et contribuent à l'attrait touristique de notre destination.

L'organisation de ce concours a été confiée au Comité Départemental du Tourisme de l'Aube. Le jury, composé de Conseillers Départementaux et d'un représentant du Comité Départemental du Tourisme, a parcouru le territoire et visité 4 communes et 43 particuliers, du 18 au 21 juillet dernier.

Le label des villes et villages fleuris

Ce label des villes et villages fleuris est riche de plus de 50 ans d'histoire et mobilise plus de 4 650 communes françaises, dont 100 dans l'Aube.

L'attribution du label s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le **Comité National des Villes et Villages Fleuris**. Ces critères s'organisent notamment autour des thématiques suivantes :

- la démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement,
- les actions d'animation et de promotion de cette démarche,
- les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité,
- les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

A ce titre, nous sommes heureux de vous annoncer que les **15^{ème} Assises Nationales du Comité des Villes et Villages Fleuris** se tiendront ici-même, au Centre de Congrès de l'Aube, en novembre 2017.

Le concours départemental des maisons fleuries pour les particuliers

Le concours départemental est organisé en collaboration avec 6 comités locaux de tourisme. Il est réservé aux particuliers qui, de par leur action, accompagnent le travail de mise en valeur paysagère des communes et ainsi l'attractivité de notre territoire.

Les particuliers pouvant concourir sont :

- Les maisons avec fleurissement visible de la rue (ou utilisant la voie publique)
- Les établissements touristiques (caves de champagne, offices de tourisme, musées, restaurants, hébergements touristiques, parcs et jardins...)

- Les établissements à caractère industriel, rural ou commercial (fermes, maisons de retraite, commerces...)

Fleurir, embellir ses extérieurs ne peut se faire aujourd'hui que dans le respect de l'environnement, en préservant ainsi les différentes ressources pour les générations futures.

La remise des prix

Chaque année, de nouvelles communes candidatent pour obtenir une 1^{ère} fleur ou pour obtenir une fleur supplémentaire. Cette démarche d'amélioration du cadre de vie est une réflexion globale menée par les collectivités locales que ce soit pour le fleurissement mais aussi pour les actions en faveur de la préservation de notre environnement : gestion raisonnée de l'eau, plantation de vivaces, utilisation de paillis... Toutes ces initiatives contribuent à donner à notre département, l'image d'un territoire soucieux de son environnement, du bien-être de ses habitants et de ses touristes.

A ce titre, les 4 communes en lice pour leur 1^{ère} fleur, la commune recevant le prix d'encouragement départemental et les 100 communes labellisées de 1 à 4 fleurs reçoivent un jeune arbre (Cornouiller mâle) qui est adapté à notre département et qui présente plusieurs avantages écologiques. En effet, au printemps, les fleurs attirent les insectes notamment les abeilles. En fin d'été, ce sont les oiseaux qui se délectent des fruits rouges produits.

Quant aux particuliers, ils se verront remettre :

- un diplôme,
- ainsi qu'un livre présentant des exemples de bonnes pratiques écologiques au jardin

Voici donc le palmarès. Il est illustré par les photographies fournies par les communes et prises par Madame Bernadette GARNIER lors de la tournée du jury départemental:

Label des Villes et Villages fleuris

- Les communes:
 - d'Assenay
 - de Savières,
 - de Villeloup
 - et de Ville-sur-Arce peuvent prétendre à l'obtention de la 1^{ère} fleur et sont proposées par le jury départemental à la Région qui visitera ces communes en 2017.
- La commune de La Vendue-Mignot reçoit un diplôme départemental d'encouragement.
- **Communes labellisées Villes et Villages fleuris 4 fleurs**

- 🌸 COLOMBE-LE-SEC
- 🌸 NEUVILLE-SUR-SEINE
- 🌸 TROYES

• **Communes labellisées Villes et villages fleuris 3 fleurs**

- ✿ AIX-EN-OTHE
- ✿ ARCIS-SUR-AUBE
- ✿ AUXON
- ✿ BAR-SUR-AUBE
- ✿ BAR-SUR-SEINE
- ✿ BERULLE
- ✿ BRIENNE-LE-CHATEAU
- ✿ CELLES-SUR-OURCE
- ✿ CUNFIN
- ✿ DOSCHES
- ✿ ESSOYES
- ✿ LA CHAPELLE-SAINT-LUC
- ✿ LES NOËS-PRES-TROYES
- ✿ LES RICEYS
- ✿ MAILLY-LE-CAMP
- ✿ MARIGNY-LE-CHATEL
- ✿ MESNIL-SAINT-PERE
- ✿ NOGENT-SUR-SEINE
- ✿ SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- ✿ SAINT-GERMAIN
- ✿ SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
- ✿ SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
- ✿ SAINTE-SAVINE
- ✿ SOULAINES-DHUYS
- ✿ VENDEUVRE-SUR-BARSE
- ✿ VIVIERS-SUR-ARTAUT

• **Communes labellisées Villes et villages fleuris 2 fleurs**

- ✿ BAYEL
- ✿ BOUILLY
- ✿ BRIEL-SUR-BARSE
- ✿ BUCHERES
- ✿ BUXEUIL
- ✿ CRENEY-PRES-TROYES
- ✿ CRESPIY-LE-NEUF
- ✿ DIENVILLE
- ✿ DOLANCOURT
- ✿ DROUPT-SAINT-BASLE
- ✿ DROUPT-SAINTE-MARIE
- ✿ EGUILLY-SOUS-BOIS
- ✿ EPOTHEMONT
- ✿ FAUX-VILLECERF
- ✿ FONTAINE
- ✿ FONTETTE
- ✿ GERAUDOT

- ⊗ HAMPIGNY
- ⊗ LA RIVIERE-DE-CORPS
- ⊗ LA ROTHIERE
- ⊗ LAVAU qui s'est vue octroyer sa 2^{ème} fleur cette année par le jury régional
- ⊗ LUSIGNY-SUR-BARSE
- ⊗ MACEY
- ⊗ MERY-SUR-SEINE
- ⊗ NEUVILLE-SUR-VANNE
- ⊗ PAYNS
- ⊗ PERIGNY-LA-ROSE
- ⊗ PONT-SAINTE-MARIE
- ⊗ PONT-SUR-SEINE
- ⊗ PROVERVILLE
- ⊗ PRUGNY
- ⊗ ROMILLY-SUR-SEINE
- ⊗ ROSIERES-PRES-TROYES
- ⊗ ROUILLY-SACEY
- ⊗ SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
- ⊗ SOMMEVAL
- ⊗ SPOY
- ⊗ TORVILLIERS
- ⊗ VERRIERES
- ⊗ VILLEMoyenne
- ⊗ VILLENAUXE-LA-GRANDE

Intermède musical

- **Communes labellisées Villes et Villages fleuris 1 fleur**

- ✿ BALNOT-SUR-LAIGNES
- ✿ BREVIANDES
- ✿ BUCEY-EN-OTHE
- ✿ CHAMOY
- ✿ CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
- ✿ CHAOURCE
- ✿ ERVY-LE-CHATEL
- ✿ ESTISSAC
- ✿ FONTVANNES
- ✿ GYE-SUR-SEINE
- ✿ LAGESSE
- ✿ LANDREVILLE
- ✿ LENTILLES
- ✿ LOCHES-SUR-OURCE
- ✿ MAISONS-LES-CHAOURCE qui s'est vue octroyer sa 1^{ère} fleur cette année par le jury Région/Département
- ✿ MESNIL-SAINT-LOUP
- ✿ MONTFEY
- ✿ MUSSY-SUR-SEINE qui s'est vue octroyer sa 1^{ère} fleur cette année par le jury Région/Département
- ✿ OSSEY-LES-TROIS-MAISONS
- ✿ PLANCY L'ABBAYE
- ✿ RADONVILLIERS
- ✿ RILLY-SAINTE-SYRE
- ✿ SAINT-AUBIN
- ✿ SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE
- ✿ SAINT-LYE
- ✿ SAINT-MESMIN
- ✿ SAINT-PHAL
- ✿ SAINT-POUANGE
- ✿ VERPILLIERES-SUR-OURCE
- ✿ VULAINES

Concours des Maisons fleuries

1^{ère} catégorie : maisons avec fleurissement visible de la rue (ou éventuellement utilisant la voie publique)

- ✿ **1^{ère}** : M. Claude FRIONNET – 4, rue de la Planchatte à RILLY-SAINTE-SYRE
- ✿ **2^{ème}** : Mme Chantal POINSOT - 20, rue des Anciens Combattants à LAGESSE
- ✿ **3^{ème}** : Mme Nadine POINSOT – 4, rue du Guet Joly et à LAGESSE
- ✿ **4^{ème}** : Mme Josépha CORTIAL – 5, rue de la Colline à BUCHERES
- ✿ **5^{ème ex aequo}** : M. Pierre JACQUART – 3, rue des Templiers à DIENVILLE
- ✿ **5^{ème ex aequo}** : Mme Nicole MARQUANT – 10, grande rue à VILLE-SUR-ARCE

- ⊗ **7ème** : M. Jean-Pierre MAYMARD – 9, rue des Violettes – la Vallotte à LAVAU
- ⊗ **8ème ex aequo** : Mme Liliane BRIET – 38, rue Principale à AULNAY
- ⊗ **8ème ex aequo**: Mme Espérance PACHECO – 1, rue de la Liberté à CHAPELLE-VALLON
- ⊗ **10ème ex aequo**: M. Louis MENNETRIER – 9, rue de la Fontaine à CUNFIN
- ⊗ **10ème ex aequo**: M. Jean-Marie HIERNARD – rue du Mont Royal à NEUVILLE-SUR-VANNE
- ⊗ **12ème ex aequo** : M. Denis BURGAIN – 2, rue Chemin Bruyant à CELLES-SUR-OURCE
- ⊗ **12ème ex aequo** : Mme Agnès DOUSSOT – 1, impasse des Tonneliers à LOCHES-SUR-OURCE
- ⊗ **12ème ex aequo** : M. Claude BRULE – 3, rue Bartholdi à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- ⊗ **15ème ex aequo** : Mme Marie-Alice LA LUNA – 45, rue Pierre Brossolette à ROMILLY-SUR-SEINE
- ⊗ **15ème ex aequo** : M. Marcel TRIOLET – 45, rue de Couailles à VILLENAUXE-LA-GRANDE
- ⊗ **17ème** : M. Jean-Claude FUHRMANN – 2, allée du Bois à BRIENNE-LE-CHATEAU
- ⊗ **18ème ex aequo** : M. Jacky SICRET – 16, route de Nozay à ARCIS-SUR-AUBE
- ⊗ **18ème ex aequo** : M. Jean-Marie MARTIN – 31, avenue de la Gare à ERVY-LE-CHATEL
- ⊗ **20ème** : M. Gérard LENOIR – 18, rue du Noteau à SAINT-LYE
- ⊗ **21ème** : Mme Evelyne BEAURIEUX - 11 rue du Bois à BAILLY-LE-FRANC

2^{ème} catégorie : Etablissements touristiques (caves de champagne, Offices de Tourisme, hébergements touristiques, musées...)

HORS CONCOURS : Restaurant l'Assiette Vallée de l'Aube - Impasse du Presbytère à NOGENT-SUR-AUBE

- ⊗ **1ère** : Champagne Lhuillier – 11 bis rue de l'école à FONTETTE
- ⊗ **2ème** : Jardin du vendangeoir – Mme Claudie BILLET - 15 rue du Bas de Lingey à AVIREY-LINGEY
- ⊗ **3ème** : Cave de champagne Château de Bligny – Chemin de la Brisatte à BLIGNY
- ⊗ **4ème** : Jardin botanique – M. Michel BECARD – Rue du Château de Bligny à MESNIL-SAINT-LOUP
- ⊗ **5ème ex aequo** : Restaurant « Le Céladon » - Avenue de la République à CRENEY-PRES-TROYES
- ⊗ **5ème ex aequo** : Ferme de la Gloire Dieu – La Gloire Dieu à COURTERON
- ⊗ **7ème** : Cave de champagne Torchet – 14, rue Saint-Vincent à VILLENAUXE-LA-GRANDE
- ⊗ **8ème** : Camping de l'Île Cherlieu – rue de Châlons à ARCIS-SUR-AUBE
- ⊗ **9ème** : Hôtel-Restaurant « Le Pan de Bois » - avenue du Maréchal Leclerc à BREVIANDES
- ⊗ **10ème** : Camping municipal « Le Bout de la Ville » – Rue des Grèves à MERY-SUR-SEINE
- ⊗ **11ème** : Camping municipal – Rue Villiers aux Choux à NOGENT-SUR-SEINE

3^{ème} catégorie : Etablissements à caractère industriel, rural ou commercial (fermes, maisons de retraites, commerces...)

HORS CONCOURS : M. Michel BERTHOLLE – 7, rue de la Lauchère à EGUILLY-SOUS-BOIS

- ⊗ **1^{er}** : M. Michel LEJEUNE – Ferme du Château, Hameau de Brantigny à PINEY
- ⊗ **2^{ème}** : M. Marcel AMBLARD – 6, rue de la Garenne à EGUILLY-SOUS-BOIS
- ⊗ **3^{ème}** : Mme Sylvie ROBERT – 31, rue Principale à AULNAY
- ⊗ **4^{ème}** : M. Yvon BAGUET – 24, rue Pierre Murard à VILLEMoyenne
- ⊗ **5^{ème}** : Mme Marie-Madeleine NIEPS – 23, rue principale à CRESANTIGNES
- ⊗ **6^{ème}** : SCEA GANDON – 10, rue Roger Salengro à MARIGNY-LE-CHATEL
- ⊗ **7^{ème}** : Les Hauts d'Armance (maison de retraite) – 7, rue Saint-Pierre à ERVY-LE-CHATEL
- ⊗ **8^{ème}** : Résidence Pierre d'Arcis (maison de retraite) – 2, rue des Murs à ARCIS-SUR-AUBE

Prix spéciaux

Grâce aux créations et à la diversité de la décoration florale et arbustive du parc d'attractions Nigloland, le jury départemental souhaite remettre un prix spécial à MM Gelis ainsi qu'à leur équipe.

Le Moulin de Dosches reporte également un prix spécial pour ses actions pédagogiques et ses démarches pour sensibiliser ses visiteurs à l'importance de la biodiversité.

Intermède musical

Prix littéraire du Conseil départemental

**Julien Redelsperger,
lauréat du prix littéraire 2016 du Département de l'Aube
catégorie Littérature
avec son roman policier
Le Papillon rose (tome 1)**



Institué en 1960, le prix littéraire du Conseil départemental de l'Aube est organisé annuellement, en alternant un prix «catégorie Littérature» et un prix «catégorie Documentaire». Pour l'année 2016, c'est le prix «Catégorie Littérature » qui est décerné.

Quelle que soit la catégorie, l'objectif de ce prix, doté d'une somme de 2 000 euros, reste le même : primer un ouvrage contribuant à faire connaître le département de l'Aube. Le prix est réservé aux auteurs originaires de l'Aube ou y résidant.

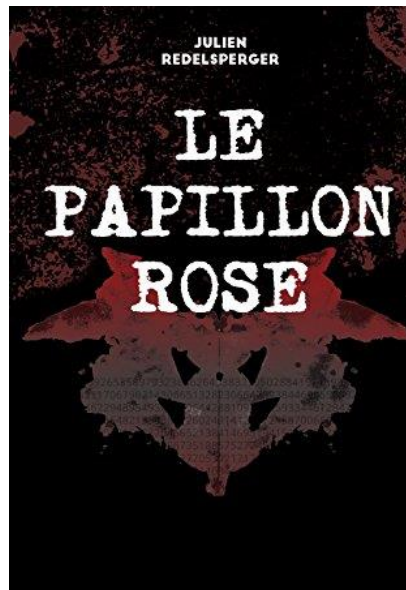
Les 7 ouvrages en compétition en 2016

- Aline BARDON-GERARD : «*Lhuître, mon village*» « *Complainte du sapin de Noël* (poésie)
- Xavier CARON : *Trois heures* (roman policier)
- Jean-Valéry MARTINEAU : *L'enlevée* (nouvelle)
- François MAULD D'AYMEE : *Et c'est édité chez Plon* (essai)
- Claude PELTIER : *Paysan, la vie, un combat* (autobiographie)
- Gilles PELTOT : *A Troyes* (poésie)
- Julien REDELSPERGER : *Le Papillon rose* – tome 1 (roman policier)

Pour départager ces ouvrages, six critères ont été pris en compte :

- Originalité et inspiration générale
- Mise en valeur du Département de l'Aube
- Intrigue, intérêt du sujet
- Qualité de l'écriture
- Structure et composantes du récit
- Lisibilité et accessibilité de l'ouvrage

Réuni le 10 octobre 2016, le jury a attribué le prix littéraire 2016 du Conseil départemental de l'Aube à Julien REDELSPERGER pour son roman policier *Le Papillon rose* (tome 1).



TOME I

Le jury a salué un «bon polar, correctement mené, bien écrit et accessible à un large public», soulignant que «l’ambiance locale est bien rendue». Doté d’une «imagination débordante», l’auteur a su impulser «un rythme, un suspense qui ne fait que s’amplifier».

«Ce roman policier, dont une partie se passe à Troyes, raconte l’histoire de Léa, jeune femme de 24 ans, qui est enlevée pendant ses vacances en Tunisie et retrouvée quelques semaines plus tard en Amérique du Sud, incapable de se souvenir de son rapt. Alors qu’elle s’apprête à retrouver une vie normale, la vérité va venir perturber son quotidien. Et si son enlèvement n’était pas un hasard ? Et s’il y avait un lien avec son histoire familiale ? Alors que les cadavres s’accumulent, il ne lui reste plus que deux solutions : se battre ou mourir. »

Julien Redelsperger est né à Troyes en 1981. Après avoir travaillé une dizaine d’années dans la communication à l’ESC-Troyes, il s’est expatrié au Canada, à Ottawa.

Rédacteur et chroniqueur sur des sites et blogs dédiés aux voyages, aux nouvelles technologies ou aux réseaux sociaux, il vit sa passion pour l’écriture en parallèle de son activité professionnelle, au sein d’un cabinet d’avocats.

"Le Papillon rose" est le premier roman d’une trilogie policière dont l’écriture a débuté près d’une dizaine d’années avant sa première parution sur Amazon en décembre 2015.

Plus d’info : <http://julien-redelsperger.com/papillon-rose>

Intermède musical

Prix du Conseil départemental aux jeunes musiciens méritants

Le Conseil départemental de l'Aube, dans le cadre de sa politique en faveur de la musique, apporte son soutien à trente deux écoles de musique, quels que soient leur statut et leur taille : associatives, municipales, agréées par l'Etat.

Ces écoles de musique réparties sur le territoire départemental ont pour vocation principale d'offrir aux jeunes aubois la possibilité d'apprendre, de pratiquer un instrument de musique et souvent de jouer collectivement au sein de divers ensembles ou orchestres d'élèves.

Différents cycles d'études comparables à ceux de l'école primaire, du collège ou du lycée permettent de débiter, de confirmer son niveau, voire éventuellement de s'orienter vers une professionnalisation.

Ainsi cohabitent dans notre département des écoles associatives ou municipales, trois conservatoires agréés par l'Etat et enfin le Conservatoire à rayonnement départemental de Troyes. Plus de 3 000 élèves poursuivent leurs études musicales dans ces différents établissements, ainsi que sur les rangs de l'Orchestre Aubeois des Jeunes.

Dans le prolongement de cette action et souhaitant récompenser et encourager les élèves issus de ces écoles de musique, le Conseil départemental a créé le prix départemental aux jeunes musiciens. C'est également une reconnaissance du travail accompli par leurs professeurs, une reconnaissance également de l'effort soutenu que leur allouent les communes

Cette année, ce sont 35 jeunes musiciens qui sont lauréats dans différentes disciplines (flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, percussions, violon, piano, guitare ... et également la danse). Ils ont été sélectionnés au vu de leurs résultats lors d'examens officiels au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Un diplôme, une invitation à un concert de l'Orchestre Symphonique de l'Aube pour lui-même et ses parents, une somme d'un montant de 100 € sont décernés à chaque lauréat.

FEDERATION MUSICALE DE L'AUBE – SOCIETES ET ECOLES DE MUSIQUE FEDEREES

Amédée Bahain	Batterie, 1 ^{ère} mention, Débutant I	L'Alerte de Troyes
Massilia Carvalho	Clarinete, 2 ^{ème} mention, Elémentaire I	Ecole intercommunale de Brienne le Château
Paul Chabod	Flûte, 1 ^{ère} mention, Débutant I	L'Alerte de Troyes
Mathilde Foucault	Clarinete, 2 ^{ème} mention, Brevet	Ecole intercommunale de Brienne le Château
Ophélie Habtiche	Saxophone, 2 ^{ème} mention, Débutant II	L'Alerte de Troyes
Adrien Levasseur	Saxophone, 1 ^{ère} mention, Débutant I	École de musique des 3 vallées (Plancy-l'Abbaye)
Joaquim Liéréna	Guitare, 1 ^{ère} mention, Préparatoire I	Harmonie municipale de Romilly sur Seine
Enola Oudard	Flûte, 1 ^{ère} mention, Débutant I	La Fraternelle de Villenaux la Grande
Lilou Robert	Trompette, 1 ^{ère} mention, Débutant II	Harmonie municipale de Romilly sur Seine
Louis Simonny	Piano et Trompette, 1 ^{ère} mention, Préparatoire II	Harmonie municipale de Romilly sur Seine
François Verrat	Piano, 2 ^{ème} mention, Elémentaire II	École intercommunale de Brienne-le-Château

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES

Emma Brandao	Flûte, cycle II, mention très bien à l'unanimité	École municipale de Pont-Sainte-Marie
Emmanuel Chaby	Batterie et Percussions, Moyen I, 1 ^{ère} mention à l'unanimité	École municipale de la Chapelle-Saint-Luc
Yacine Fouchet	Piano, IM2, 1 ^{ère} mention	École associative de Plancy-l'Abbaye
Aubépine Henriot	Flûte, IM2, 1 ^{ère} mention	École municipale d'Arcis-sur-Aube
Camille Leclère	Flûte, cycle II, 1 ^{ère} mention	École municipale de Saint-Julien-les-Villas
Maëlle Loga	Trompette, cycle I, mention très bien	École intercommunale du Pays d'Othe - Aix-en-Othe

Léa Louvion	Clarinete, Moyen I, 2 ^{ème} mention	École municipale de Rosières-près-Troyes
Evan Luciot	Trompette, cycle II, mention très bien avec félicitations du jury	École municipale de Bar-sur-Seine
Anatole Massicot	Trompette, Moyen II, 1 ^{ère} médaille	École associative de Saint-André-les-Vergers (L'Aurore)
Arona N'Diaye-Rochet	Piano, cycle II, mention très bien	École municipale de Saint-André-les-Vergers (Emal)
Marion Prévost	Flûte, cycle I, mention très bien	École associative de Lusigny-sur-Barse
Jules Watelet	Guitare, cycle I, 1 ^{ère} mention avec félicitations du jury	École associative de Nogent-sur-Seine

LES TROIS CONSERVATOIRES DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Lucie Barroy	Flûte, cycle II, 1 ^{ère} mention et Violon, cycle I, 17/20	Conservatoire de Bar-sur-Aube
Esther Boyez	Violon, Brevet, mention très bien	Conservatoire de Romilly-sur-Seine
Constance Cardot	Trompette, cycle III, mention très bien	Conservatoire de Romilly-sur-Seine
Manon Fournerot-Giblas	Danse, cycle I, mention très bien à l'unanimité	Conservatoire de Sainte-Savine
Colin Moreteau	Cor, cycle II, 1 ^{ère} mention	Conservatoire de Bar-sur-Aube
Shanna Thouvenot	Saxophone et jazz instrumental, cycle II, 16/20	Conservatoire de Sainte-Savine

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE TROYES

Lucie Blatrier	Jazz (chant), mention très bien à l'unanimité
Margaux Dielemans	Musique de chambre (Trombone), mention très bien à l'unanimité avec félicitations du jury
Louisa Drici-Tani	Danse jazz, mention très bien à l'unanimité avec félicitations du jury
Jeanne Ngangué	Harpe, mention très bien à l'unanimité
Providence Nsimire-Garçon	Trompette et Musique de chambre (Trompette), mention très bien à l'unanimité
Cléa Bahous	Piano, mention très bien à l'unanimité avec félicitations du jury

Intermèdes musicaux

CEREMONIE DE REMISE DES CHALLENGES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Samedi 10 décembre 2016

Extraits musicaux et interprétation

Structures représentées : Ecole de Musique de Brienne-le-Château
Ecole de Musique de Sainte-Savine
Conservatoire de Troyes
Association "Trombone-Troyes-Aube"

1°) Quatuor de saxophones (Ste-Savine)

«The Menthis Blues» de F. Lucato

Anatole Ville - Shanna Thouvenot - Laure Boutiot
Jean-Luc Henrion (professeur)

2°) Ensemble de trombones-tubas (Association T-T-A)

2 arrangements sur les musiques de films

«Moon River» et «Gime of Thrones»

Margaux Dielemans - Marine Pasquet -Maxillien Bel - Ghaïssan Fouchecourt – Francis Boucherat –
➤ Olivier Renault (professeur)

3°) Marimba (ENM Troyes)

«A fairy tale» de Michaël Grossmann

Léo Neuville (Marimba)
➤ J.M. Mandelli (professeur)

4°) Hautbois et Piano (E.N.M. de Troyes)

1° mouvement du « Concerto de D. Scarlatti »

Lucy Kim (hautbois)
➤ Alexandre Peyrol (professeur et accompagnateur)

5°) Ensemble de Flutes (Ecole de Brienne-le-Château)

(programme connu le 26 novembre)

Marie Collinet - Virginie Stevance - Bérénice Guyot - Perrine Lavocat -
Elodie Valeyre
➤ Mélanie Gervasoni (professeur)

6°) Ensemble «Cordes et Hautbois» (Sainte-Savine)

«Gabriel's Oboe» musique du film Mission (musique de E. Morricone)

Violons : Eva Lecuillier - Marin Villette - Gabrielle Modeste
Violoncelle : Marine Picard
Hautbois : Anastasia Paupe
➤ Béatrice Michaud (professeur)

7°) Vibraphone (ENM Troyes)

«Bossa» traditionnel

Vibraphone Enzo Charles
➤ J.M. Mandelli (professeur)

8°) Quatuor de saxophones (Sainte-Savine)

« louette goupille» de G. Racans

Anatole Ville - Shanna Thouvenot - Laure Boutiot
Jean-Luc Henrion (professeur)